

Zaventem, le 8 septembre 2019

### Sypol.be attaque l'accord sectoriel au Conseil d'Etat ...

Dans un communiqué, Sypol.be annonce le dépôt d'un recours contre l'accord sectoriel 2018, en ce les chèques repas qui sont bénéfiques à TOUT LE MONDE dans le secteur !

Le SLFP Police corrige IMMEDIATEMENT ce communiqué contenant des erreurs - dues à des interprétations de personnes n'ayant pas participé à cette longue négociation de deux ans – sur un point ESSENTIEL : il ne s'agissait pas de REVALORISER certaines échelles, mais bien de les CORRIGER en les amenant enfin à la hauteur de leur échelle référence de la Fonction publique.

Car AVANT de REVALORISER, il faut CORRIGER ! C'est une évidence.

Nous constatons que toute l'argumentation de Sypol.be repose sur l'usage **abusif** de ce mot « revalorisation », laissant ensuite entendre qu'il y a discrimination dès lors que toutes les échelles n'ont pas été « revalorisées » ...

Ceux/celles qui connaissent le dossier savent pertinemment que certaines échelles ne nécessitent absolument pas d'être corrigées dès lors qu'elles sont plus avantageuses que leur échelle référence de la Fonction publique (p.e. les échelles des CP ou bien des membres du Niveau A) ; tandis que d'autres – inférieures, et pour certaines de manière marquée – devaient être corrigées de manière urgente, et l'ont été.

Le SLFP Police n'a pas donné de carte blanche, mais a donné un accord avec des remarques et des conditions. Pour être complet et surtout objectif, Sypol.be aurait dû joindre les remarques syndicales - qui font partie intégrante du protocole - à leur communiqué tandis qu'ils ne joignent que le protocole. Elles ont été l'objet d'un communiqué à l'époque. Nous vous invitons à le relire.

Quoiqu'il en soit, il doit être clair que pour le SLFP Police, cette correction n'est qu'une première étape (nécessaire avant tout autre), et la revendication d'une revalorisation barémique pour rendre notre métier à nouveau attractif sera déposée sur la table du prochain gouvernement. Cela a toujours fait partie de notre cahier revendicatif et cela demeurera jusqu'à concrétisation.

Le SLFP Police rappelle que Sypol.be – pour des officiers qui, avant la réforme, ne bénéficiaient d'aucun âge avancé de départ à la pension –



avait aussi déposé un recours causant l'explosion de la dispense dont tous les autres policiers bénéficiaient en matière de pension (arrêt 103/2014) ... **mais n'obtenant RIEN DU TOUT, et NUISANT à plus de 40.000 collègues.**

Leur recours a-t-il une chance d'être reçu positivement par le Conseil d'Etat ? Nul ne le sait car il s'agit d'un débat juridique dans lequel le syndicalisme n'a pas sa place. Il est cependant à retenir qu'avant la publication de l'arrêté royal attaqué par Sypol.be, le Conseil d'Etat avait déjà remis un avis favorable sur ce texte.

Le SLFP Police a décidé d'un accord conditionné au résultat de cette longue négociation. Au contraire de ce que Sypol.be prétend, le SLFP Police pour sa part n'a jamais remis aucun élément de cet accord sectoriel en question. Et maintenant encore moins qu'hier puisque l'autorité exécute loyalement l'accord en corrigeant les échelles B4 et B5 en juillet tel que cela était prévu, et confirmant au passage que l'exécution des autres corrections et de la mise en œuvre des chèques repas suivra bien.

**Le SLFP Police, pour sa part, vous communique toujours une information correcte et honnête !**

Vincent **Gilles**  
**Président National**  
+32475304864

Vincent **Houssin**  
**Vice-Président National**  
+32485184952

